

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-CORSE**

**ARRONDISSEMENT DE
CORTE**

**CANTON DE
FIUMORBU-CASTELLU**

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

COMMUNE DE POGGIO DI NAZZA

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 octobre 2024

Date de Convocation 16/10/2024

Nombre de conseillers

En exercice 10
Présents..... 08
Ayant donné pouvoir... -
Votants..... 08
Absent.....2

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-cinq du mois d'octobre à dix-sept heures, trente minutes le Conseil Municipal de la commune de Poggio-di-Nazza étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GUIDICI Jean-Noël

Présents : M CHIARI Jacques, M CHIARI Patrice M FRANCESCHI Jean-Baptiste, M DOMINICI Richard, Mme MANENTI Eliane, Mme ROCHE Monique M SANTONI Michel

Représentés : néant

Absents excusés : M MANFREDI Napoléon M SANTONI Guillaume

Il a été procédé conformément à l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Madame Monique ROCHE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Sur la base des estimations établies par la SAFER de Corse, est acceptée la vente suivante au profit de

- BIANCARDINI Jean-Marie et BENEDETTI Marie Celinda sur les parcelles cadastrées AK n °72 et 304 ; AL n°59, 219, 61 ; 62 et 63 , AV n°117 d'une superficie totale de 8ha03a73ca pour un montant de 17 826.42€
- DELARUE Maryse sur les parcelles cadastrées ZB n °34 et 36 ; d'une superficie totale de 64a58ca pour un montant de 1000.00€
- FRATICELLI Dominique sur la parcelle cadastrée AW n °130p d'une superficie de 5ha00a00ca pour un montant de 5000.00€
- GFA de PETRA FESSA sur les parcelles cadastrées AH n °25, 47 et 48p ; AV n°31p, 92, 93 ;109p , BD n°264p d'une superficie totale de 11ha78a84ca pour un montant de 11 788.40€
- GIANETTI Jean François sur la parcelle cadastrée BD n °264p d'une superficie de 72a57ca pour un montant de 1000.00€
- GRISOSTOMI Joël, SINAPI GRISOSTOMI Valérie, GRISOSTOMI Georgette sur les parcelles cadastrées AH n n°305 ; AI n°1, 2, 3 ; 8 et 120 d'une superficie totale de 4ha19a93ca pour un montant de 11 945.06€
- GUIDICELLI Marie Madeleine GUIDICELLI FRATICELLI Lisandra sur les parcelles cadastrées AV n °108 et 109p d'une superficie totale de 4ha40a69ca pour un montant de 4406.90€
- PAOLINI Pierre Jean sur les parcelles cadastrées BD n °83, 84 et 85 ; d'une superficie totale de 87a92ca pour un montant de 1000.00€.

Par ailleurs, le produit de ces ventes sera réparti aux quatre communes en parts égales. Par conséquent, le présent rapport a pour objet d'autoriser les ventes aux occupants sans titre suivant note de cadrage III - : Intitulée « gestion des biens indivis du domaine , procédure de régularisation et pratique de prix » approuvé par le conseil Syndical en date du 11 avril 2023.

Objet :

**Vente sur le Domaine d'Alzitone :
Validation des compromis de
Vente- Note de cadrage III**

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en sous -préfecture
le.....
Et de l'Affichage
Le.....
Le Maire
JN GUIDICI..



Monsieur le maire propose au Conseil Municipal, d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil Municipal,

Vu

-le code général des collectivités territoriales,

-la note de cadrage n°3 approuvée par la commission syndicale des biens indivis du domaine d'Alzitone le 11/04/2023,

Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,

Considérant la nécessité d'entériner la vente aux occupants sans titre,

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1 : Monsieur le maire est autorisé à signer les ventes au profit de :

- BIANCARDINI Jean-Marie et BENEDETTI Marie Celinda sur les parcelles cadastrées AK n °72 et 304 ; AL n°59, 219, 61 ; 62 et 63 , AV n°117 d'une superficie totale de 8ha03a73ca pour un montant de 17 826.42€
- DELARUE Maryse sur les parcelles cadastrées ZB n °34 et 36 ; d'une superficie totale de 64a58ca pour un montant de 1000.00€
- FRATICELLI Dominique sur la parcelle cadastrée AW n °130p d'une superficie de 5ha00a00ca pour un montant de 5000.00€
- GFA de PETRA FESSA sur les parcelles cadastrées AH n °25, 47 et 48p ; AV n°31p, 92, 93 ;109p , BD n°264p d'une superficie totale de 11ha78a84ca pour un montant de 11 788.40€
- GIANETTI Jean François sur la parcelle cadastrée BD n °264p d'une superficie de 72a57ca pour un montant de 1000.00€
- GRISOSTOMI Joël, SINAPI GRISOSTOMI Valérie, GRISOSTOMI Georgette sur les parcelles cadastrées AH n°305 ; AI n°1, 2, 3 ; 8 et 120 d'une superficie totale de 4ha19a93ca pour un montant de 11 945.06€
- GUIDICELLI Marie Madeleine GUIDICELLI FRATICELLI Lisandra sur les parcelles cadastrées AV n °108 et 109p d'une superficie totale de 4ha40a69ca pour un montant de 4406.90€
- PAOLINI Pierre Jean sur les parcelles cadastrées BD n °83, 84 et 85 ; d'une superficie totale de 87a92ca pour un montant de 1000.00€.

Article 2 : la commission syndicale des Biens Indivis du Domaine d'Alzitone, reversera à la commune la part de la vente qui lui revient, soit la somme de 13491.70 € correspondant à 25% du produit total de la vente qui s'élève à 53 966.78 €

Article 3 les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la commune

Pour extrait conforme
Le Maire
JN GUIDICI

